

**PETITE BIBLIOTHÈQUE N° 46**

**LES BIENS NATIONAUX**  
**de**  
**PLAISANCE-du-TOUCH**

**par**  
**Michel HENRY**



---

On appelle **biens nationaux** les propriétés de l'église et des contre-révolutionnaires qui ont été saisies, nationalisées et vendues lors de la Révolution Française.

Dès le 2 novembre 1789, l'Assemblée Nationale Constituante décrète que les biens du clergé sont à la disposition de la Nation. En contre-partie, l'état assure les frais du culte et l'entretien de ses ministres, la tenue de l'état-civil, les fonctions d'enseignement et d'assistance. Ces biens nationaux, dits de *première origine*, serviront de garantie aux assignats émis peu après (19 décembre 1789).

Les exigences financières ne sont plus mises en avant lorsque l'Assemblée Législative décide la confiscation des biens des condamnés à mort pour délits contre-révolutionnaires (9 février 1792). Cette même Assemblée déclare "la Patrie en danger" (11 juillet 1792), et peu après (2 septembre 1792) met en vente les propriétés des émigrés. La Convention prend le relais avec le décret du 25 mars 1793 qui attribue à la nation la part des biens de leurs parents qui pourrait revenir à des émigrés. Ainsi une politique de répression a donné naissance aux biens nationaux de *seconde origine*.

Quelles ont été les conséquences de ces lois sur la propriété des terres à Plaisance du Touch ?

La réponse sera recherchée dans trois documents conservés dans les archives communales :

- le livre terrier de 1733, accompagné de ses plans, qui recense "tous les habitants et bien-tenants du lieu de Plaisance" ;
- l'état des sections cadastrales établi en l'an VII, auquel est jointe la liste nominative des propriétaires et le montant de leur revenu imposable ;
- le rôle des contribuables assujettis à l'impôt foncier en l'an VIII, avec le montant des revenus taxés.

Autre source de renseignements, l'ouvrage de H. MARTIN (*Vente des biens nationaux - District de Toulouse*) fournit l'identité des possédants nobles ou religieux de biens séquestrés et celle des acquéreurs de biens nationaux pendant la Révolution.

Ce travail comporte cinq parties : la répartition des terres en 1733, la vente des biens nationaux à partir de 1792, les propriétaires de l'an VII, ceux de l'an VIII et les

conclusions que l'on peut tirer de la comparaison des listes nominatives de propriétaires pré et post-révolutionnaires.

### La propriété foncière en 1733

Le livre terrier recense 273 propriétaires (vacants compris) qui se partagent les 2 592 hectares du territoire communal. Comme il arrive bien souvent, et a fortiori dans une commune voisine d'une grande ville, la presque totalité des terres est entre les mains d'un petit nombre de personnes. la répartition en fonction de la surface des biens possédés est très révélatrice :

46 propriétaires (16,8 %) possèdent 91,4 % du territoire communal ;

227 propriétaires (83,2 %) se partagent 8,6 % du territoire communal.

La profession des "biens tenans" n'est pas toujours indiquée ; les gros propriétaires sont les mieux identifiés. La liste des plus importants d'entre eux, ceux qui possèdent plus de dix hectares, révèle qu'ils résident pour la plupart à Toulouse (voir annexe I).

Ne figurent pas sur cette liste onze autres propriétaires de moindre importance :

- deux membres du Parlement de Toulouse : Joseph de CAULET, président, et de PAPUS ;

- deux prêtres : CHATEAU et Pierre DUGUÉ ;

- un boulanger, un maître tailleur et un "faisier" domiciliés à Toulouse ;

- un boulanger, un boucher, un maître chirurgien et un marchand gantier pour lesquels le domicile n'est pas précisé et que l'on peut supposer être de Plaisance.

Les biens nobles ou prétendus nobles regroupent 48 ha 52 a 47 ca, sous les noms de l'abbé de Bonnefont, le chapitre de Saint-Étienne, Joseph de COLOMIÈS, le chanoine VALETTE et Guillaume JACOBET.

Il est intéressant de détailler les propriétés des ecclésiastiques, car elles seront les premières visées par la réglementation sur les biens nationaux mise en place par l'Assemblée Nationale à partir du 2 novembre 1789.

Ont des terres à Plaisance :

- |   |                  |
|---|------------------|
| - l'oratoire de la Dalbade                  | 44 ha 71 a 38 ca |
| - VALETTE, chanoine de l'église de Toulouse | 19 ha 08 a 81 ca |
| - le chapitre de Saint-Étienne              | 13 ha 74 a 48 ca |

- les obits de monsieur le Curé	8 ha 19 a 69 ca
- CHATEAU, prêtre	2 ha 75 a 61 ca
- l'abbé de Bonnefont	1 ha 31 a 58 ca
- les églises	81 a 28 ca
- DUGUÉ Pierre, prêtre	52 a 16 ca
- le bassin du Purgatoire	26 a 35 ca
Total	91 ha 41 a 33 ca

Les églises se décomposent en :

- l'église, le cimetière et la place	39 a 12 ca
- les masures de l'église Saint-Pierre (église du village antérieur à la bastide)	32 a 60 ca
- la maison presbytérale et son jardin	9 a 55 ca

La Révolution allait modifier la répartition des terres entre les classes sociales.

### Les biens nationaux

Tous les éléments de ce chapitre sont empruntés à H. MARTIN. Les superficies sont celles qu'il a indiquées, éventuellement converties dans le système métrique quand elles sont données en arpents.

L'auteur recense 31 ventes intéressant la commune de Plaisance qui se décomposent comme suit :

- biens du clergé (première origine) : 27 ventes, dont 8 portent sur des propriétés bâties,

- biens des émigrés (deuxième origine) : 4 ventes, dont 3 portent sur des propriétés bâties.

Entre le 23 octobre 1791 et le 3 février 1793, dix-sept ventes se déroulent sous le régime du décret du 14 mai 1790 : les biens nationaux sont vendus par exploitation, aux enchères, au chef lieu de district. Il s'agit de terres relevant des obits, pour la plupart de surface restreinte (la plus importante a une superficie de 4 ha). Elles ont été acquises par :

DURAN, cultivateur

LABARTHÈRE, négociant

---

FAURE, cultivateur	NOUILLAN, cultivateur
LAMASSON, chirurgien à Toulouse	LACASSIN, bourellier à Toulouse
LAPIERRE, charpentier	MONTASTRUC, cultivateur
PUJOL, négociant à Toulouse	CASTEX, notaire
BOUÉ, propriétaire	HÉRISSON, curé à Lestelle
DUFFAUT, cultivateur	GOUZI, propriétaire
MAYRAN, cultivateur	VIDIAN

Les ventes des domaines s'échelonnent du 1er août 1794 au 6 avril 1802, selon des modalités variées.

Les propriétés bâties du clergé (de première origine) qui ont changé de main sont les suivantes :

- maison et jardin (7 a) de l'obit du lieu achetés par HÉRISSON, curé à Lestelle, le 5 février 1792

- métairie et terres (40 ha) des oratoriens de Toulouse achetées par MAZARIN, négociant à Toulouse, le 3 février 1793

- métairie de Lichandre (31 ha) des dames de FOURQUEVAUX achetée par FAGES, traiteur à Toulouse, le 14 thermidor an II

- maison et terres (3 ha) des dames de FOURQUEVAUX achetées par LACROIX, propriétaire, le 6 fructidor an II

- maison et terres (4,5 ha) des dames de FOURQUEVAUX achetées par MONIE, cordonnier à Toulouse, le 6 fructidor an II

- métairie de Borde Basse (51 ha) des dames de FOURQUEVAUX achetée par CALMELS, négociant à Toulouse, le 6 fructidor an II

- presbytère et jardin, achetés par VIDIAN, négociant à Toulouse, le 6 messidor an IV

- les biens de l'abbé de Bonnefont (les ruines du château et 1 ha de terre) ont été achetés par LAGUIÈRE, négociant à Toulouse, le 20 novembre 1791.

Les ventes des biens de deuxième origine ont porté sur :

- la métairie de Soulentis (55 ha) acquise par GARNIER

- la métairie de la Saussonne achetée par HÉRISSON, curé à Cox, adjudgées le 1er ventôse an III, toutes deux propriétés de GUILHERMIN, conseiller au parlement de Toulouse, condamné et exécuté à Paris le 6 juillet 1793

- la métairie de la Casse (29 ha), achetée par DÉCAMPS, négociant à Toulouse. Les renseignements donnés par H. MARTIN sur le propriétaire exproprié sont confus. Tantôt (p. 231) il est question de COMERE-LACARRI dont les métairies de la Casse et de la Grande Borde (38 ha 88 a) sont séquestrées du fait de l'émigration de ses deux fils, tantôt (p. 303) il distingue LACARRY, parent d'émigré, propriétaire de la Grande Borde, de COMERE, ascendant d'émigré possédant la Grande Borde et la Casse pour une surface totale de 70 arpents, ce qui correspond aux 38 ha 89 a cités plus haut. Dans le détail des cessions, seule est mentionnée la vente de la Casse (29 ha) appartenant à COMERE.

- BALZA-FIRMY, dont le fils Joseph est un prêtre émigré, est dépossédé de 17 ha, en cinq lots, dépendant du domaine de Théoula, acquis par DORLIAC, négociant à Toulouse (11 ventôse an VII).

- La veuve SABRIT, son fils Louis ayant émigré, est privée d'un domaine non précisé de 77 arpents (44 ha), dont la vente n'est pas rapportée.

- Enfin, ont également été séquestrés des biens meubles du domaine de Campagne, relevant de la succession du baron de DAMIEUX-MONBRUN, suite à l'émigration de ses héritiers légitimes.

H. MARTIN rapporte également l'achat de deux lots de terre appartenant à la province du Languedoc par LACAZE, propriétaire (4 fructidor an IV) et par PÉRÈS, propriétaire à Toulouse (6 avril 1802). Une maison de la commune devient la propriété de HUGONIN, cultivateur (2 nivôse an VI). La dernière vente citée a lieu en 1815 et porte sur 1 ha 60 ca de terres communales acquises par BOUDET, négociant à Toulouse.

### **L'état des sections de l'an VII**

Sous cette dénomination sont rassemblés, dans la même reliure, sept cahiers dont les six premiers correspondent aux sections d'un cadastre ; le dernier est une liste des propriétaires. La reliure porte l'année 1791, ce qui est une erreur, car toutes les dates de certification sont de l'an VII.

Les sections remplacent les moulons de l'ancien livre terrier et sont désignées par les lettres **A** à **F** ; les dernières pages du cahier **F** ont été endommagées, vraisemblablement par le feu. Les numéros des pièces sont attribués à des parcelles à finalité unique (maison, terre, bois, pré, ...) et non plus à la totalité d'une propriété. Sont

---

précisées la superficie en unités traditionnelles et en unités du tout nouveau système métrique, ainsi que le revenu imposable. L'ensemble des cahiers A à E couvrent 2 167ha sur les 2 600 que compte la commune.

504 propriétaires sont répertoriés avec la mention des cotes cadastrales de leurs propriétés et le revenu imposable correspondant. Le revenu imposable de la totalité du territoire communal est de 27 553 fr 02. Les six premières pages du document sont absentes. Elles reprenaient 13 articles du rôle, représentant un revenu global de 2 871 fr 64. Cependant il a été assez facile de reconstituer le patrimoine immobilier des contribuables les plus importants.

D'emblée il apparaît que les noms des ecclésiastiques ou des congrégations ne sont plus mentionnés ; le "temple" et le cimetière sont des biens communaux. Certains des acheteurs cités par H. MARTIN figurent parmi les nouveaux propriétaires, mais il est étonnant de constater la présence de ci-devants, dont la citoyenne FOURQUEVAUX et GUILHERMIN (voir annexe II).

### **Les propriétaires fonciers de l'an VIII**

Le document exploité est le rôle des contribuables assujettis d'une part à une taxe portant sur l'ensemble des revenus (propriété et travail) et d'autre part à une taxe mobilière que chacun paye à raison "du produit de son industrie". Les valeurs sont exprimées en livres, sols et deniers.

Chacun des 203 articles correspond à un contribuable avec mention de ses nom et prénom, situation de famille et très souvent de la profession. Par contre, les maîtres-valets figurent anonymement, à quelques exceptions près, de la façon suivante :

"art. 190 - le Maître-valet à la Sansonne chez la veuve JULIA"

Cette indication est interprétée ainsi : la veuve JULIA est propriétaire de la métairie "la Sansonne" et emploie un maître-valet.

Douze citoyens ou citoyennes sont qualifiés de "propriétaire", avec s'il y a lieu une taxe supplémentaire quand ils emploient une fille de service (enregistrée sous la rubrique "objet de luxe" au même titre qu'un cheval), alors que quarante métairies sont citées. Tous les propriétaires n'en sont donc pas connus.

---

Une liste (annexe III) rassemble les "propriétaires" et les contribuables pourvus d'un revenu foncier conséquent. Le plus petit "propriétaire" est taxé sur la base de 43 livres, tandis que le plus important se voit attribuer un revenu de 2 300 livres. Entre ces deux extrêmes se trouvent des laboureurs et manouvriers, mais aussi des artisans (deux boulangers et un voiturier) pour des revenus non négligeables puisque supérieurs à 100 livres.

### Les transferts de propriété

Selon H. MARTIN les ventes de biens de première origine ont porté sur 169 ha, et celles de biens de deuxième origine sur 147 ha, soit un total de 316 ha.

Il ne faut pas chercher chicane à l'auteur qui accorde au clergé la propriété de 162 ha avant la Révolution. L'ensemble des ventes des biens ecclésiastiques, y compris les biens des dames de FOURQUEVAUX, représente précisément cette surface. Ch. CAU avance le chiffre de 167 ha, dans une monographie consacrée à l'histoire de Plaisance (*Plaisance au passé*, 1987). Reste à savoir comment ont été comptabilisées les ventes des terres appartenant à la Province et à la commune. Par ailleurs, il est à remarquer qu'en additionnant les superficies des propriétés du clergé en 1733 (91 ha) et les biens des dames de Fourquevaux en 1790 (90 ha), on arrive à 181 ha ; ce qui conduit à penser que les possessions du clergé avaient diminué entre 1733 et 1790.

Les 147 ha des émigrés sont facilement identifiés : ils représentent la surface de trois métairies et d'une partie d'une quatrième. A la Révolution la noblesse possédait 160 ha, presque la moitié du territoire communal ; elle a donc perdu 12,7 % de ses biens.

En définitive, les ventes ont intéressé 12,4 % de la superficie totale de la commune de Plaisance, ce qui, d'après CAU, est une proportion supérieure à la moyenne départementale, qui est de 9,7 %.

Ces biens confisqués ont été dispersés au cours de 31 ventes dont 23 ont intéressé des biens du clergé, auxquels ont été joints ceux des dames de FOURQUEVAUX, 4 des biens de la noblesse et les 4 dernières ont porté sur des biens des collectivités civiles (province et commune).

On ne recense pas pour autant 31 acquéreurs, mais seulement 29, deux d'entre eux (VIDIAN et HÉRISSON) étant assez fortunés pour acheter deux lots. H. MARTIN nous

---

indique la profession de la majorité des acheteurs suivie à treize reprises de la précision "à Toulouse" ; le quatorzième, HÉRISSON, est curé tantôt à Cox, tantôt à Lestelle. On peut, à bon droit, supposer que les 15 autres résident à Plaisance.

Peut-on identifier tous ces nouveaux propriétaires dans les documents communaux ?

La principale difficulté vient de ce que H. MARTIN a omis d'indiquer les prénoms des personnes qu'il cite. Or les homonymes sont très nombreux dans le rôle de l'an VIII : 7 MONTASTRUC, 5 LAPIERRE, 5 MAYRAN. Il faut donc se contenter de rapprocher les patronymes avec l'espoir d'une forte probabilité pour qu'il s'agisse de la même personne.

Autre source d'incertitude, la lenteur des transcriptions des nouveaux propriétaires dans les documents fiscaux. Il est évident qu'il ne faut pas rechercher dans le cadastre de l'an VII les noms des acquéreurs cités dans les ventes postérieures à cette année (ce qui élimine les sieurs DÉCAMPS, PÉRÈS et BOUDET). Par contre, le nom de FOURQUEVAUX y figure, alors que les ventes de leurs biens datent de l'an II ; mention est faite également de GUILHERMIN, dont les biens ont été vendus en l'an III ; il ne faut donc pas s'attendre à trouver les noms de tous leurs acheteurs, comme MONIE, CALMELS ou GARNIER.

Dans l'annexe II, qui est une sélection des principaux propriétaires de Plaisance selon le cadastre de l'an VII, sont présents, parfois dans un bon rang, 16 des 29 noms cités par H. MARTIN, à savoir : MAZARIN, FAGES, FAURE, DURAND, LACROIX, LABARTHÈRE, NOUILHAN, ORLIAC (pour DORLIAC), LACAZE, MONTASTRUC, MAIRAN, BOUÉ, LACASSIN, LAMASSON, LAPIERRE, LAQUIÈRE (pour LAGUIÈRE) et aussi un PÉRÈS. Pour trois d'entre eux il y a concordance entre les deux sources : LAQUIÈRE, négociant à Toulouse, LAMASSON officier de santé pour l'une, chirurgien pour l'autre, LACASSIN, bourrelier à Toulouse. DORLIAC présente un cas intéressant. A Plaisance, il est enregistré sous le nom de ORLIAC avec son surnom, Jean PLATREUX, et pour qu'il n'y ait pas d'incertitude, le rédacteur ajoute "acquéreur national".

Le rôle des contribuables établi en l'an VIII (annexe III) ne concerne, par définition, que les résidents de Plaisance. Effectivement on peut y lire tous les noms des acheteurs qui ne sont pas de Toulouse à l'exception de GOUZI et de GARNIER. Et cette fois-ci tous les LAPIERRE sont bien des charpentiers. Mais aucun CASTEX n'est donné

---

pour notaire. On y trouve aussi LAMASSON, PUJOL et MAZARIN, les autres Toulousains sont absents.

Le nom de HÉRISSON, curé (à Cox ou à Lestelle ?), n'apparaît pas dans les documents municipaux. H. MARTIN le considère comme un prête-nom. Sans doute a-t-il raison, puisque pour la métairie de la Saussonne, il donne la veuve JULIA comme propriétaire en deuxième mutation. Et c'est bien cette personne qui est désignée comme propriétaire de ce domaine en l'an VIII.

Comme il a été écrit plus haut, le rôle de l'an VIII indique le nom des employeurs des maîtres-valets, ce qui permet de connaître le propriétaire de la métairie correspondante. Est-ce une surprise de retrouver, implantées à Plaisance, les grandes familles toulousaines ? Ont toujours des biens à Plaisance les LAPORTE, COMMERE, FIRMY, COURDURIER, RIMBERT, BOUTONIER, RUDELLE, SABRY (H. MARTIN nous signale une veuve SABRIT, parent d'émigré).

### **Conclusion**

Il existe une grande concordance entre les données rassemblées par H. MARTIN sur les ventes des biens nationaux de Plaisance du Touch et les précisions apportées par les documents communaux. La validité des renseignements fournis par cet auteur est quasi certaine. Cette conclusion est importante du fait de la disparition des procès-verbaux qui ont servi de base à l'élaboration de son travail.

L'épisode révolutionnaire des biens nationaux entraîne la disparition totale du clergé en tant que propriétaire terrien, tandis que la noblesse conserve ses biens dans une proportion proche de 90 %. Comme l'écrit pertinemment Ch. CAU "la terre est toujours aux mains des riches. Négociants, propriétaires terriens se taillent la part du lion dans ces ventes. En outre, les liens avec Toulouse sont renforcés".

ANNEXE I

Propriétaires de plus de 10 hectares  
(en 1733)

	ha	a	ca
de NICOLAS André, conseiller au Parlement de Toulouse	210	33	41
de LANES Jean-Michel, conseiller au Parlement de Toulouse	129	62	70
de BORRASOL Marie, comtesse Delatour	122	71	43
PONS Guillaume	112	85	75
DEPRAT Françoise (héritiers de)	106	95	87
ROGER Bernard, avocat en Parlement	96	17	88
RUDELLE François	87	98	14
JACOBET Guillaume, marchand de Toulouse	86	34	10
CAILA Jean	79	03	77
de VIRAZEL Antoine, licencié ès-droits	65	27	62
TERLON (héritiers de), seigneur de Frouzins	64	04	80
CHABOTON Jean-Baptiste, avocat en Parlement	59	60	27
de CAMBOLAS François, conseiller au Parlement de Toulouse	57	26	75
de DUVERGIER Marie, veuve Hugonin	54	35	06
CASTAIN Pierre & Antoine	54	08	16
BOUTONIER Joseph	52	37	76
GUY Guillaume, bourgeois de Toulouse	50	87	21
de FONROUGE, épouse de noble de Carrière	48	54	28
Pères de l'Oratoire de la Dalbade	44	71	38
de CORBIÈRES Catherine, veuve de Messire de Terlon	44	66	13
de FORTIE Jacques, ancien capitoul	43	74	67
de TURLE Françoise, épouse de Jacques de Jean, conseiller du Roy, lieutenant principal au siège présidial et général de Toulouse	42	28	37
THOUERI	41	43	02
de COLOMIES Joseph, receveur du diocèse de Toulouse	37	31	37

---

PALOSSE Bertrand	37 31 09
CAUSSINES Jean, avocat en Parlement	37 15 39
VAISSIERE	37 02 64
BAURANS Antoine, marchand à Toulouse	34 65 56
COURDURIER Jean-Baptiste, greffier au Parlement	34 17 23
de BERMONT Jeanne	33 50 87
LACOSTE Gabriel	33 47 02
FESQUET Simon, procureur au Parlement	32 50 41
de ROUQUETTE Jean	29 37 46
CARDAILLAC	29 28 57
RIVALS	28 05 88
LACOSTE Michel (héritiers de)	26 69 26
CASTEL Pierre, seigneur de Labarthe	23 90 98
BUSQUET Marie, épouse de Rudelle Michel	22 63 54
MANHENQ	22 39 16
BONAL Jean, bourgeois	19 43 40
VALETTE, Prêtre et chanoine de l'église de Toulouse	19 08 81
de MONDRAN Guillaume, trésorier de France	18 39 25
LEUGE Guillaume (héritiers de)	17 71 61
BERNARDOU Antoine, garde-sac aux requêtes du Palais	15 43 17
BUGUET Cirice	13 33 57
Chapitre de Saint-Etienne	10 97 10

ANNEXE II

Revenu fiscal des propriétaires  
An VII

295	Vve COURTADE, épouse BONHOMME DUPIN	1 335 fr 31 c
095	MARIN Philippe, Plaisance	1 260 fr 58 c
159	BERDOLE, propriétaire, Plaisance	1 140 fr 24 c
040	DELAPORTE, Toulouse	1 030 fr 99 c
297	GUILHERMIN ou ses successeurs	939 fr 16 c
	Citoyenne FOURQUEVAUX, Toulouse	938 fr 27 c
396	Vve FIRMY, Toulouse	938 fr 08 c
093	MARIN aîné, Frouzins	891 fr 77 c
411	Vve COMMERE, épouse BOUTONNIER	866 fr 06 c
028	DÉCÉS hér. DAMIEUX	856 fr 21 c
292	BOUTONNIER	719 fr 41 c
410	Vve FRONTON, épouse DUFAUT	700 fr 80 c
482	LOUBERS, Toulouse	631 fr 16 c
158	COURDURIER, homme de loi, Toulouse	608 fr 19 c
	SEMPÉ, secrétaire en chef de l'administration de Léguevin, habitant Plaisance	503 fr 25 c
291	Vve RUDELLE, épouse COMÈRE	482 fr 50 c
298	Cnne GAILLARD, Frouzins	448 fr 82 c
183	RIMBERT, Toulouse	422 fr 09 c
015	CHAVARDÈS aîné, Toulouse	398 fr 19 c
156	ESPARCEIL, homme de loi, Toulouse	382 fr 53 c
490	POUVILLON, homme de loi	377 fr 66 c
500	SEVENES, agent de change	373 fr 32 c
445	Cnne SABATIER, Plaisance	360 fr 91 c
092	Cnne GAYRARD	351 fr 55 c
399	RIVALS, marchand, Toulouse	338 fr 31 c
157	Vve MARIN, Toulouse	333 fr 85 c

---

016	CHAVARDÈS jeune, Toulouse	272 fr 42 c
478	Vve SEILHAN, épouse BOYER, La Salvetat	264 fr 00 c
296	JULIA, marchand, Toulouse	256 fr 85 c
444	<u>MAZARIN</u> Jacques, Plaisance	252 fr 30 c
481	CHASTEL, négociant, Toulouse	246 fr 41 c
443	BAYSSADE Valentin, négociant, Toulouse	217 fr 73 c
274	BAUZANS, Toulouse	192 fr 48 c
	<u>FAGES</u> , Toulouse	177 fr 26 c
299	LOUBEAU, Toulouse	167 fr 32 c
035	<u>FAURÉ</u> Joseph, boulanger, Plaisance	142 fr 06 c
	DUGUÉ, notaire, Plaisance	137 fr 03 c
479	TEULADE, négociant, Toulouse	132 fr 31 c
145	Hér. LACOSTE, officier de santé	131 fr 66 c
041	<u>DURAND</u> Joseph, Plaisance	125 fr 37 c
034	BURGALA Toulouse	123 fr 17 c
168	<u>LACROIX</u> Jean Bernard	107 fr 54 c
044	MERTHÉ, officier de santé, Toulouse	96 fr 99 c
489	MARIGNAC Jean	96 fr 00 c
401	MANENQ, Fonsorbes	86 fr 22 c
017	<u>LABARTHERE</u> , Plaisance	73 fr 10 c
018	<u>NOUILHAN</u> Jean, cultivateur	57 fr 93 c
172	<u>PERES</u> Antoine	57 fr 41 c
434	BARATEAU	51 fr 24 c
420	SOUES, laboureur	41 fr 69 c
397	<u>ORLIAC</u> dit Jean Platreux, Toulouse, acquéreur national	41 fr 09 c
076	<u>LACAZE</u> Antoine, cultivateur	38 fr 12 c
019	BONNET Jacques, Plaisance	35 fr 39 c
014	ANGLOSSE Arnaud	35 fr 25 c
053	<u>MONTASTRUC</u> J. Bernard	34 fr 93 c
121	<u>MAIRAN</u> Jacques Jean	30 fr 94 c
020	GUIOT Pascal	30 fr 54 c
023	DAURIO, boulanger	27 fr 82 c

---

094	SUAU aîné, Toulouse	25 fr 90 c
085	<u>BOUÉ</u> Jean, père, cultivateur	25 fr 31 c
461	<u>LACASSIN</u> , bourrelier à Toulouse	23 fr 14 c
127	HUGONIN Jacques Mathieu	16 fr 27 c
	<u>LAMASSON</u> Jean Paul, officier de santé	11 fr 38 c
104	<u>LAPIERRE</u> Guillaume	10 fr 42 c
022	<u>LAQUIERE</u> , négociant à Toulouse	7 fr 50 c

- Sont soulignés les noms des propriétaires cités par H. MARTIN comme acquéreurs de biens nationaux.

- Les propriétaires sans numéro d'ordre figuraient dans les six premières pages manquantes de la liste nominative. Leurs revenus ont été reconstitués à partir des données fournies par l'état des sections.

ANNEXE III

Propriétaires assujettis à l'impôt foncier  
an VIII

contribuables	profession	employés	revenu imposé (livres)
MARIN	propriétaire	six	2 300
Vve COMMERE	propriétaire	deux	1 517
SEMPE	propriétaire	deux	953
SABATIER (3 sœurs)		une	729
Cne RUDELLE		un	676
<u>MAZARIN</u>	propriétaire	deux	482
Cne RIMBERT	propriétaire	deux	429
<u>CASTEX</u> Jean-Pierre	propriétaire		386
<u>DURAND</u>	propriétaire	deux	346
CARRERE	laboureur et fermier		275
<u>LABARTHERE</u>	propriétaire et fermier	un	275
<u>HUGONIN</u>	propriétaire	un	250
LACOSTE	ancien officier de santé		241
DUGUÉ	notaire	deux	235
<u>MAYRAN</u> vieux	propriétaire		222
FAURE Joseph	boulangier		143
DAURIE	boulangier		137
JAMBERT	voiturier		128
ANGLOSSE	laboureur		108
SOISSE	manouvrier		100
GUYOT	laboureur		99
<u>LACROIX</u> Bernard	manouvrier		97
<u>Vve DUFFAUT</u>			96
<u>NOUILHAN</u> Jean	cultivateur brassier		90

---

<u>BOUÉ</u> Jean	manouvrier	75
<u>FAURE</u> Nicolas	laboureur	70
<u>PUJOL</u> Joseph	tailleur d'habits	66
<u>LACAZE</u> Antoine	maître-valet	66
BARATEAU	propriétaire	50
CASTEX Philippe	laboureur, propriétaire	43
<u>MONTASTRUC</u>	manouvrier	42
<u>LACROIX</u> Antoine	manouvrier	34
<u>LAMASSON</u> J.P.	officier de santé	27
<u>LAPIERRE</u> Guillaume	charpentier	18

- Sont soulignés les noms des propriétaires cités par H. MARTIN comme acquéreurs de biens nationaux.